



Gaspé, le 21 mai 2004

Madame Danielle Dallaire  
Coordinatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Dans le cadre des audiences publiques sur *Les enjeux des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* qui se tiendront aux Îles-de-la-Madeleine les 26 et 27 mai prochains, je vous transmets, au nom de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, copie d'une résolution adoptée unanimement par les membres de la Conférence lors de sa réunion d'avril dernier et qui a trait au dossier d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent.

La Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a été créée par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de douze (12) membres provenant des élus municipaux, soit : les cinq préfets des MRC; les maires des municipalités locales de Carleton-sur-mer, Chandler, Gaspé, New Richmond et Sainte-Anne-des-Monts; le maire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et d'un conseiller municipal des Îles. S'ajoutent à ces élus municipaux, six (6) membres issus de la société civile, recommandés par leurs pairs mais nommés par les élus municipaux membres de la Conférence régionale des élu(e)s. Un membre de la communauté autochtone du territoire devrait s'y joindre.

La Conférence régionale des élu(e)s est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Elle se voit confier les mandats suivants : favoriser la concertation des partenaires dans la région; établir un plan quinquennal de développement dans une perspective de développement durable; donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région et administrer les sommes qui lui sont confiées par le gouvernement dans le cadre d'une entente de gestion.

Le conseil d'administration, à sa réunion du 23 avril, a adopté la résolution suivante :

...2

**CONSIDÉRANT** l'importance des pêches, de la qualité des habitats marins et de l'ensemble des composantes socio-économiques et culturelles de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent pour l'économie et pour la qualité de vie de la région Gaspésie-Les Îles;

**CONSIDÉRANT** l'examen en cours par le BAPE des enjeux des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** que les Îles-de-la-Madeleine sont géographiquement et économiquement hautement concernées par les activités d'exploitation du Saint-Laurent.

**IL EST PROPOSÉ** par François Roussy et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Fasse valoir, auprès de la Commission d'enquête et d'audience publique du BAPE lors des audiences publiques qui auront lieu à la fin de mai, l'importance pour notre région maritime que les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière soient analysés en considérant l'ensemble des impacts environnementaux et des retombées socio-économiques positives et négatives, à court et long terme;
- Recommande que ces projets soient soumis à un cadre d'examen et d'évaluation environnementale qui associe le milieu au processus de décision concernant la recherche et la mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du Saint-Laurent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-054**

Il nous semble pertinent d'ajouter :

- Que les membres du conseil et les partenaires de la société civile de la CRÉ ont à plusieurs reprises énoncé que tout projet de développement doit s'inscrire dans une perspective de développement durable. Nous prévoyons, lors du renouvellement de l'Entente cadre de développement régional, préciser ces principes en regard de l'exploitation des ressources renouvelables et non renouvelables;

- Qu'en matière d'énergie, notre région présente des atouts indéniables pour l'expérimentation et la mise en service d'infrastructures de production d'énergie à partir du vent. La CRÉ soutient des initiatives en ce sens et favorise la concertation de manière à maximiser les retombées socio-économiques positives pour la région et assurer une intégration adéquate au paysage;
- Que particulièrement en regard des activités d'exploration gazière et pétrolière, la CRÉ a contribué financièrement à l'organisation du comité de travail mis sur pied par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et y délègue un représentant;
- Que la CRÉ est partenaire, aux côtés de l'UQAR, du ministère de l'Environnement et de la Municipalité des Îles, dans l'implantation d'un Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes aux Îles-de-la-Madeleine. Ce centre visant à favoriser les échanges entre chercheurs et acteurs du développement régional, il nous semble que cette institution interdisciplinaire pourra jouer un rôle important dans l'examen de dossiers environnementaux qui concernent notre région maritime.

Veuillez recevoir ces considérations comme l'expression de nos préoccupations relatives à cet important dossier. Il nous sera impossible de participer aux audiences mais nous demeurons, néanmoins, à votre disposition pour toute information complémentaire, si nécessaire.

Recevez, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures,

Le président,

*Original signé*

BB/dj

Bertrand Berger